

**CONTRAT DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU  
CAMPING RÉSIDENTIEL LA PINEDE DESTINÉ À RECEVOIR UNE RÉSIDENCE  
LOUISIANE.**

ENTRE la Société par Actions Simplifiée « De GUERS » Siège social : Camping la pinède –  
D.161 – 34120 Castelnau de Guers au Capital social de 155 000 euros – n° Siret 479 814 758  
00013 – APE 552C – N° TVA intracommunautaire FR79479814758.7

Dénommée le BAILLEUR ou l'EXPLOITANT.

**Et M** .....

**Domicilié(s) :** .....

**Téléphone(s) :** .....

**E-mail :** .....

Dénommé(s) le CLIENT

Il est convenu ce qui suit :

« Le BAILLEUR » s'engage à réserver l'emplacement résidentiel n° . . . au bénéfice du client pendant une durée de 7 jours moyennant un dépôt de 500 € dès réception.

Dans le même temps, le client choisira une résidence Louisiane dans la gamme proposée qui donnera lieu à délivrance d'une facture proforma.

Il est précisé que l'emplacement n° . . . a un prix de location annuelle de référence en 2006 de : ..... €TTC (TVA 5,5%).

Pendant cette période de 7 jours, le client pourra se désister sans motiver sa décision par lettre recommandée avec AR de préférence. Au-delà de ce délai, l'acompte est non remboursable.

Dans le cas où le client donne suite au projet, et sous réserve d'acceptation du dossier, il pourra, soit confirmer son option sur l'emplacement déterminé, soit, dans la mesure des disponibilités, choisir un autre emplacement libre de son choix. De la même façon, il pourra confirmer ou modifier son choix de la résidence.

Auquel cas, le client devra alors confirmer sa décision par la signature du bail et par l'imputation du dépôt de 500 € sur la location à titre d'acompte. Le solde de la location sera réglé à la prise de possession de la résidence clés en main sur son emplacement.

Le client devra dans le même temps confirmer la commande d'une résidence Louisiane à choisir dans la gamme proposée par « la Pinède », ce qui donnera lieu au paiement d'un acompte de 30% TTC sur le prix de la résidence clés en main. Le solde devra être réglé à la prise de possession de la résidence clés en main sur son emplacement.

Fait en deux exemplaires originaux et signés par les parties  
à ..... le .../.../...

« Le CLIENT »

« Le BAILLEUR »

« Lu et approuvé, bon pour accord »

« Lu et approuvé, bon pour accord »